

Séance du 21 Mars 2022

Date de convocation : 11/03/2022
Nombre de conseillers : 14
Présents : 11
Absents : 3
Pouvoirs : 0
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vingt-et-un Mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LEPELLETIER, le Maire

Étaient présents : Serge LEPELLETIER, André CAUMONT, Romaric CHEVALLIER, Jacqueline FAUVEL, Anne-Marie BOURGUIGNON, Jérémy LEVAVASSEUR, Corinne MASSON, David MAUPAS, Christophe PACARY, Sébastien JOUIN, Karine MAUPAS GUICHARD,

Absents excusés : Florent ROUYER, Dimitri LEDORMEUR, Clément HEBERT,

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Corine MASSON

Délibération n°1: Adressage : Dénomination des voies :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création des voies avec les dénominations suivantes :

Saint-Paul-du-Vernay - 14643 - Nombre de Voies : 36

Chemin Beau Chêne	CHEMIN BEAU CHENE
Chemin de la Bonne	CHEMIN DE LA BONNE
Chemin de la Boulonnaire	CHEMIN DE LA BOULONNIERE
Chemin de la Bruyère Martin	CHEMIN DE LA BRUYERE MARTIN
Chemin de La Denaye	CHEMIN DE LA DENAYE
Chemin des Anglais	CHEMIN DES ANGLAIS
Chemin des Frémangers	CHEMIN DES FREMANGERS
Chemin des Gallis	CHEMIN DES GALLIS
Impasse de la Flague	IMPASSE DE LA FLAGUE
Impasse de la Jamerie	IMPASSE DE LA JAMERIE
Impasse des Dringots	IMPASSE DES DRINGOTS
Route de Bagnolet	ROUTE DE BAGNOLET
Route de Balleroy	ROUTE DE BALLEROY
Route de Bayeux	ROUTE DE BAYEUX
Route de Caen	ROUTE DE CAEN
Route de Cahagnolles	ROUTE DE CAHAGNOLLES
Route de Castillon	ROUTE DE CASTILLON

Route de Juaye-Mondaye	ROUTE DE JUAYE-MONDAYE
Route de l'Aillerie	ROUTE DE L'AILLERIE
Route de la Lièvrerie	ROUTE DE LA LIEVRERIE
Route de la Maison Neuve	ROUTE DE LA MAISON NEUVE
Route de la Rose	ROUTE DE LA ROSE
Route de Noron	ROUTE DE NORON
Route de Romesnil	ROUTE DE ROMESNIL
Route des Fieffes	ROUTE DES FIEFFES
Route des Martins	ROUTE DES MARTINS
Route de Tilly	ROUTE DE TILLY
Route du Pavillon	ROUTE DU PAVILLON
Route du Pont Jourdain	ROUTE DU PONT JOURDAIN
Route du Vey Baudouin	ROUTE DU VEY BAUDOUIN
Rue aux Vaches	RUE AUX VACHES
Rue de la Vente Lucas	RUE DE LA VENTE LUCAS
Rue des Aulnes	RUE DES AULNES
Rue des Vents	RUE DES VENTS
Rue du Moulin Foulon	RUE DU MOULIN FOULON
Rue Éternelle	RUE ETERNELLE

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n°2: Trésorerie : État des provisions :

La nomenclature M14 prévoit qu'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer doit être constituée lorsque le recouvrement est compromis malgré les diligences du comptable.

La constitution d'une provision se matérialise par un mandat au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants ». Il s'agit d'une opération d'ordre mixte. La provision est constatée au compte 4911 « Provisions pour dépréciation des comptes des redevables ».

Elle donne lieu à une reprise au compte 7817 « Reprise sur provisions » si un recouvrement est obtenu ou si la créance est admise en non-valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Considérant qu'il apparait de bonne gestion de constituer une provision du fait des difficultés de recouvrement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'accepter les provisions suivantes qui seront inscrites à l'article 6817 au budget 2022 :

Exercice	12 477,82 €		6 414,32 €		4 702,30 €	
	Montant du principal	Reste à recouvrer	Montant dépréciation	Dépréciation	Taux dépréciation	
2015	70,00 €	70,00 €	70,00 €	x	100%	
2016	1 000,00 €	300,00 €	300,00 €	x	100%	
2016	79,30 €	79,30 €	79,30 €	x	100%	
2016	216,55 €	216,55 €	216,55 €	x	100%	
2016	256,20 €	256,20 €	256,20 €	x	100%	
2016	67,10 €	67,10 €	67,10 €	x	100%	
2017	222,65 €	222,65 €	222,65 €	x	100%	
2017	283,65 €	210,98 €	210,98 €	x	100%	

2017	341,60 €	20,01 €	20,01 €	x	100%
2017	213,50 €	213,50 €	213,50 €	x	100%
2017	70,15 €	70,15 €	70,15 €	x	100%
2018	750,00 €	446,00 €	334,50 €	x	75%
2018	750,00 €	142,00 €	106,50 €	x	75%
2018	750,00 €	421,00 €	315,75 €	x	75%
2018	750,00 €	446,00 €	334,50 €	x	75%
2018	124,00 €	124,00 €	93,00 €	x	75%
2018	761,00 €	711,38 €	533,54 €	x	75%
2018	755,00 €	143,38 €	107,54 €	x	75%
2018	755,63 €	187,63 €	140,72 €	x	75%
2018	755,63 €	187,63 €	140,72 €	x	75%
2018	755,63 €	187,63 €	140,72 €	x	75%
2018	755,63 €	147,63 €	110,72 €	x	75%
2018	9,45 €	9,45 €	7,09 €	x	75%
2018	765,08 €	314,08 €	235,56 €	x	75%
2019	750,00 €	750,00 €	375,00 €	x	50%
2021	374,07 €	374,07 €	0,00 €		0%
2021	96,00 €	96,00 €	0,00 €		0%

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°3: Vente d'herbe 2022 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues pour la vente d'herbe 2022 :

- Proposition de Monsieur GODEY Olivier de Castillon : 600 € pour les 2 champs

- Proposition de Monsieur CONDÉ Sébastien de Chouain : 705 € pour les 2 champs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Sébastien CONDÉ.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°4: Emplois saisonniers 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 jeunes ont postulé pour un emploi saisonnier pour la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision en mai.

Délibération n°5: Dossier de demande de subvention dossier FAFA : Avenant à la délibération du 6 septembre 2021

Afin de finaliser le dossier de demande de subvention auprès de la Ligue de Football relatif aux travaux d'éclairage du stade de football de la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

- que le coût total du projet pour le renouvellement et l'installation de l'éclairage au stade de football s'élève à 34 387.88 euros HT (34 388 € HT)

- que le coût total de la création de l'armoire triphasée au stade de football s'élève à 5 146.04 euros HT (5 146 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces travaux qui seront réalisés par le SDEC ENERGIE.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n°6: Demande de subvention Séjour Enfant :
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'élève Owen MELAS élève de 3^{ème} au Collège LETOT de Bayeux pour un séjour en Grèce du 2 avril au 9 avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 40 euros qui sera versée directement à l'établissement scolaire.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Serge

LEPELLETIER

